

portant formation du Gouvernement de la
République du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960, portant Constitution de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° 38I/PCM du 30 Décembre 1960, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
- VU le décret n° IOI/PR/Cab du 12 Avril 1961, transformant en Secrétariat d'Etat auprès de la Présidence de la République le Commissariat à l'Information;
- VU le décret n° 62/PR du 13 Février 1962, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est et demeure rapporté le décret n° 62/PR du 13 Février 1962, portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey.

ARTICLE 2.- Sont nommés :

- 1°- PRESIDENT de la République, CHEF du GOUVERNEMENT,
chargé de la DEFENSE NATIONALE.....M. Hubert MAGA
- 2°- VICE-PRESIDENT de la République.....M. Sourou-Migan APITHY
Chargé du Développement et du Plan
- 3°- MINISTRE d'ETAT chargé de la FONCTION PUBLIQUE M. OKE ASSOGBA
- 4°- MINISTRE d'ETAT chargé des AFFAIRES ETRANGERES M. Emile-Derlin
ZINSOU
- 5°- MINISTRE DELEGUE à la Présidence de la République M. Paul DARBOUX
- 6°- GARDE des SCEAUX, MINISTRE de la JUSTICE et
de la LEGISLATION.....M. Joseph KEKE
- 7°- MINISTRE des AFFAIRES INTERIEURES et de la
SECURITE.....M. Arouna MAMA
- 8°- MINISTRE des FINANCES et des AFFAIRES ECONOMI-
QUES.....M. Bertin BORNA

.../...

- 9°- MINISTRE de l'AGRICULTURE et de la COOPERATION M. Alexandre ADANDE
10°- MINISTRE des TRAVAUX PUBLICS et ^{des} TRANSPORTS....M. Victorien GBAGUIDI
11°- MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE et ^{de la} JEUNESSE.M. Michel AHOUANMENO
12°- MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE.....M. René DEROUX
13°- MINISTRE des POSTES et TELECOMMUNICATIONS.....M. Dominique APLOGAN
14°- MINISTRE du TRAVAIL et des AFFAIRES SOCIALES..M. Adrien DEGBEY
15°- SECRETAIRE D'ETAT, délégué à la Présidence de la République,
chargé des AFFAIRES AFRICAINES.....M. Arsène KINDE
16°- SECRETAIRE d'ETAT, délégué à la Présidence de la République,
- chargé de l'INFORMATION et du TOURISME.....M. Jean PLIYA
17°- COMMISSAIRE GENERAL au PLAN.....M. François APLOGAN
DJIBODE

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.



Hubert MAGA

AMPLIATIONS : JORD- PR I8- Ministres & secrétaires Etat I8- Radio-Info
ADP- SGG- Intéressés -